

2023_12_15_CNAS_dec_liminaire _____	3
2023_11_23_CNAS_GTM_gvce_chgmt_de_nom_pas_de_fd _____	5
2023_05_31_CNAS_un_comite_tres_attendu _____	9
2023_05_31_CNAS_dec_liminaire_interOS _____	17



# CNAS du 15 décembre 2023

## Déclaration liminaire

Madame la secrétaire générale,

Ce CNAS se tient dans un climat économique et social dégradé avec les sujets :

- ✓ de pouvoir d'achat,
- ✓ de l'explosion des inégalités,
- ✓ d'évolution de la rémunération que certain.es voudraient conditionner à la seule notion de mérite,
- ✓ d'un sentiment d'abandon des usagèr.es face à un service public qui dans tous les secteurs est en délabrement faute de moyens.

Alors qu'une minorité s'enrichit toujours plus, les inégalités et la pauvreté explosent.

Alors que le gouvernement continue d'implorer une improbable bienveillance des plus riches (entreprises et particuliers), aucune mesure concrète n'est mise en place pour augmenter les rémunérations, limiter les effets de l'inflation, mettre en place une véritable justice fiscale, sociale et environnementale.

Dans ce contexte de forte inflation, l'action sociale, quel que soit son niveau, doit pouvoir réellement répondre aux besoins des personnels, qu'ils soient actif.ves ou retraité.es.

L'action sociale est plus que jamais au cœur des préoccupations pour maintenir une cohésion et une solidarité entre tous et toutes. Pourtant l'État continue à jouer au gagne-petit en voulant faire évoluer le champ des bénéficiaires des chèque-vacances, en excluant de façon unilatérale les retraité.es de l'État de ce dispositif.

Sans consultation du CIAS qui est l'instance concernée, au mépris du dialogue social comme des pensionné.es, l'administration a choisi, pour obéir aux injonctions du gouvernement, de réduire de 5 % les dépenses de l'État en 2024, de pénaliser les « non actif.ves ». Sur le fond comme sur la forme, la diffusion d'une circulaire éclaire les choix de la DGAFP, que ce soit sur sa capacité et sa volonté de communication ou sur son respect des agents et agentes qui, dès lors qu'ils/elles ne sont plus utiles, deviennent encombrant.es et coûteux.ses. Nous sommes bien loin de la solidarité intergénérationnelle, bien loin des discours généreux et bienveillants qui, eux, ne coûtent rien, mais qui restent lettre morte.

Pour en revenir au CNAS de ce jour, le règlement intérieur du CNAS et le règlement intérieur type des CDAS sont soumis au vote. Les versions proposées n'intègrent pas toutes nos demandes de modifications, notamment celle portant sur les autorisations spéciales d'absence, malgré la rédaction et la diffusion de votre note auprès des présidents de CDAS.

Concernant la gouvernance, **Solidaires Finances** rejette toujours le projet de création d'une fédération regroupant ALPAF, EPAF et AGRAF, pour commencer. En effet, les organisations syndicales se retrouvent exclues de tout contrôle de l'utilisation de la subvention ministérielle.

De plus, lors du groupe de travail du 23 novembre dernier, la future fédération devait apporter un soutien aux trois opérateurs sur certaines missions. On découvre à la lecture de la note d'orientation adressée aux présidents de CDAS, que certaines fonctions support seront mutualisées. Nous avons exprimé nos craintes sur une possible centralisation de ces missions au sein de la fédération et de ses conséquences possibles en matière de suppressions d'emplois, craintes que vous avez voulu éteindre. Le moins que l'on puisse dire est qu'elles sont bien ravivées aujourd'hui.

.../...

En matière de budget 2024, malgré la sanctuarisation affichée en matière de montant global, certains postes demandent des éclaircissements.

**Solidaires Finances** s'interroge notamment sur les associations socio-culturelles, bercyennes, dont aucun rapport d'activité n'est fourni alors qu'elles perçoivent une subvention ministérielle, en augmentation d'un million d'euros...

**Solidaires Finances** exige qu'un rapport d'activité annuel soit soumis aux représentant.es des personnels du ministère et des usagèr.es de ces associations.

Quant au point d'avancement de la réorganisation du réseau de l'action sociale, les éléments fournis interrogent, notamment en matière d'effectifs au sein des délégations.

De plus, la note d'orientation doit réaffirmer le rôle décisionnaire des CDAS en matière d'utilisation des crédits d'actions locales.

Enfin, s'agissant de l'examen des propositions des CDAS, nous sommes à la recherche du semestre perdu, à savoir le deuxième de l'année 2022. Sauf à ce qu'aucun CDAS n'ait formulé de proposition sur cette période ?

Mais encore faudra-t-il arriver à ce point de l'ordre du jour qui en comporte pas moins de quatorze... sans même parler d'un agenda social sans aucune date...

# GT Gouvernance des opérateurs et communication de l'action sociale

23 novembre 2023

Compte-rendu



## Gouvernance : un changement de nom mais pas de fond

Depuis le précédent groupe de travail du 5 juillet dernier, le titre « faïtière » a disparu, remplacé par celui de « fédération ». Un changement sémantique certes, mais qui a son importance, puisqu'il sous-tend le maintien d'une autonomie pour les associations ALPAF, EPAF et AGRAF, autonomie tant défendue par Solidarités Finances. Pour autant, les sujets de fond, eux, n'ont pas changé.

### Gouvernance des opérateurs

Comme déjà signalé, **Solidaires Finances** ne partage toujours pas les constats et arguments avancés par le secrétariat général, pour justifier la création de cette fédération.

**Solidaires Finances** reste opposée à la création de cette faïtière devenue fédération. Cette nouvelle organisation ne va pas alléger le fonctionnement de la gouvernance des opérateurs et exclura désormais les organisations syndicales de tout organisme de contrôle !!

Si les organigrammes fonctionnels prévisionnels de la fédération et des associations ALPAF, EPAF et AGRAF permettent une meilleure approche du fonctionnement proposé, ils ne sont en rien rassurants et confirment nos craintes.

Chaque association (ou opérateur) gardera un comité de direction et une assemblée générale qui se réunira au moins une fois par an. De même, des groupes de travail continueront d'exister.

Mais le conseil de surveillance est, lui, supprimé, au sein des associations.

La fédération d'opérateurs d'action sociale, composée au départ de quatre personnes, mettra en place un Conseil d'Administration (CA), une Assemblée Générale (AG) et un Conseil de Surveillance (CS).

Si les organisations syndicales seront présentes au CA, elles ne le seront plus au CS, comme c'est le cas actuellement au sein de chaque CS des associations.

**Solidaires Finances** refuse l'exclusion des organisations syndicales de toute forme de contrôle de l'utilisation des budgets alloués !!! Rappelons qu'elles siègent au Comité National d'Action Sociale (CNAS), organe politique de concertations et d'orientation budgétaire de l'action sociale ministérielle. **Contrôler la bonne utilisation des sommes allouées est ainsi une absolue nécessité !**

Une crainte supplémentaire sur les budgets des associations : une possible fongibilité des crédits... ?

En effet, actuellement, le CNAS décide et valide les budgets alloués aux opérateurs d'action sociale placés sous la tutelle du secrétariat général.

Avec la création de la fédération, une subvention globale lui sera versée, charge à elle de la répartir ensuite entre les associations fédérées (AGRAF, ALPAF et EPAF, pour commencer).

Certes, la secrétaire générale assure aujourd'hui que cette attribution restera conforme aux orientations présentées en CNAS mais... a contrario, le secrétariat général ne s'interdit aucune réflexion sur une possible fongibilité des budgets entre les associations.

On reparle autonomie des associations ?

Enfin, cette fédération apportera un soutien aux associations en matière juridique, dans les domaines de la communication, des ressources humaines, des finances, des achats communs et des systèmes d'information.

Face à nos interrogations, le secrétariat général réfute aujourd'hui toute idée de centraliser ces fonctions au sein de la fédération. Mais il ne s'interdit pas d'y penser dans le futur...

On reparle là-aussi autonomie des associations ?

Qu'en sera-t-il à terme des personnels assurant ces fonctions au sein de chaque association ? Aujourd'hui, il ne serait pas question de réduire les ETP mais plus tard, si les fonctions sont centralisées à la fédération, tout le personnel sera-t-il conservé... ?

**Solidaires Finances a dénoncé ces risques et la vigilance s'imposera.**

Concernant le CNAS, la secrétaire générale se veut rassurante quant à son maintien et même quant au renforcement de son rôle stratégique en matière d'action sociale ministérielle. Un rôle qui serait accentué par la présence des organisations syndicales représentatives (au CSAM) au CA de la fédération.

Des mots... toujours des mots... hélas, la pratique de l'exercice des instances de dialogue social nous oblige à la méfiance.

**Pour Solidaires Finances, au-delà des mots, le secrétariat général doit donner les moyens de dépasser ses engagements, avec des instances régulières et un temps dédié suffisant, en corrélation avec les ordres du jour.**

Au final, beaucoup de questionnements en termes de fonctionnement des instances de la fédération. Ils seront étudiés lors de l'élaboration de ses statuts et du règlement intérieur du CA. Les organisations syndicales doivent y être associées.

**Solidaires Finances est étonnée, pour un projet de cette envergure, de l'absence du futur président de la fédération, déjà connu et partie prenante de l'équipe projet, ainsi que du silence des trois associations, pourtant présentes... pourquoi un tel mutisme ?**

## Communication de l'action sociale

**Pour le secrétariat général, il faut passer d'une action sociale faite en fonction des prestations à une action sociale faite en fonction des publics et des agent-es.**

**La communication doit ainsi être développée « public par public », plutôt que « prestation par prestation » comme actuellement.**

La communication unifiée pour tous les opérateurs de l'action sociale, y compris les associations socio-culturelles, sportives et la COOP, sera effective à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, comme suit :

✓ **une nouvelle identité « Action sociale Finances »** déclinée ensuite par thématiques (ex : Action sociale Finances Logement),

✓ **une identité visuelle unique basée sur un logo unique**, des pictogrammes par prestations, un bi/colorisme épuré et dynamique (bleu/orange).

Nos collègues du Sircom travaillent les logos et graphismes afin de fournir la future identité visuelle ministérielle de la « marque action sociale ».

**Pour Solidaires Finances, l'objet derrière chaque pictogramme reste difficilement identifiable, les noms génériques n'étant pas forcément plus clairs. Certes, nous avons certainement du mal à sortir de nos schémas actuels de pensée par prestations mais il est difficile de se projeter au vu des éléments fournis.**

La communication se fera sur trois niveaux différents : le national (site de l'Action sociale par typologie déclinée ensuite par prestations), les opérateurs (dénomination, supports dont les sites), le local (livret spécifique, en lien avec les délégués, représentants locaux de l'ATSCAF, site local).

S'agissant du livret spécifique local, une ébauche était soumise au GT et a soulevé des interrogations dépassant le seul aspect de la communication de l'action sociale.

En effet, sous le bandeau de l'action sociale, avec les autres prestations, se trouvent l'accompagnement social et la complémentaire santé.

Pour l'accompagnement social avec les assistants et assistantes social-es présent-es au sein des délégations de l'action sociale, pas de sujet. Par contre, si les mutuelles d'action sociale (livre 3 du code de la mutualité), telle la MASFI, doivent s'y retrouver, c'est beaucoup plus interrogant.

**Solidaires Finances n'a pas eu de réponse sur ce point.**

**Pour la complémentaire santé, pour Solidaires Finances, non, ce n'est pas sa place. C'est un sujet essentiel, encore plus dans la période, mais ce n'est pas de l'action sociale.**

**De plus, la MGEFI, par exemple, qui est une mutuelle et non une association du ministère, a sa propre communication. Le secrétariat général est d'accord mais veut profiter de ce vecteur de communication.**

**Ce « curieux » mélange des genres interpelle. Solidaires Finances reviendra sur ce point lors de prochaines instances sur la Protection Sociale Complémentaire (PSC).**

23 novembre 2023

Compte-rendu

### ✓ Restauration à Paris

La restauration est rendue problématique du fait de la mise en place du Nouveau Réseau de Proximité (NRP), notamment sur le site Banque et dans le 18<sup>e</sup> arrondissement.

Un COPIL se tient tous les trimestres pour regarder la réorganisation de la restauration en lien avec celle de la DRFiP 75. Le site de Notre-Dame-des-Victoires est en attente de retours de la DGFiP car il y a des questions d'espace pour mettre en place la restauration.

Dans le 18<sup>e</sup>, le secrétariat général travaille avec la DRFiP 75. La solution première et immédiate est sans AGRAF qui a déjà beaucoup de sujets. Un prestataire viendra livrer sur site, mais ce n'est pas une solution définitive.

Le restaurant de Saint-Sulpice a rouvert, l'accueil est très satisfaisant.

### ✓ Logements dans le Rhône (pour la DGFiP)

Actuellement il n'y a pas assez de logements sociaux ALPAF, des agent-es se logent en Airbnb.

ALPAF ne peut pas couvrir tout le territoire. Mais le département 69 est bien fléché dans les besoins en réservations de logements. C'est le 3<sup>e</sup> département de province pour ALPAF qui reste prudente néanmoins car le risque reste grand de ne pas trouver de locataire le temps que le logement réservé soit livré. ALPAF continue à y investir et le passage en gestion de flux pourrait permettre de mieux gérer les réservations de logements en fonction des besoins.

### ✓ Vente des résidences EPAF

Après Piana vendue 870 000 € le 4 mai 2023, c'est la résidence de Bénodet qui a été cédée, pour 700 000 €, le 17 novembre dernier. Un point sur les ventes des résidences EPAF sera réalisé lors du CNAS du 15 décembre prochain.

### ✓ Chèque Sport Finances

S'il a été bien accueilli par les personnels du ministère, beaucoup de clubs et autres associations sportives y sont défavorables, du fait des frais prélevés par le prestataire.

Un bilan sera réalisé, vers le printemps 2024, afin d'y apporter les correctifs nécessaires pour la rentrée de septembre.

### ✓ Enquête nationale sur la restauration

Une enquête nationale sur la restauration au ministère a été diffusée en octobre. Les personnels de la DGCCRF affectés en DREETS ont été oubliés. Cet oubli sera corrigé.

L'analyse des résultats sera faite début 2024, dans le cadre d'un groupe de travail.

### ✓ Incidences des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris

• **Les agentes et agents des Douanes vont être fortement sollicités** pendant la période des JOP.

• **En matière de colonies de vacances**, sans revenir sur l'engagement d'EPAF de fournir une place en colonie pour chaque enfant demandeur, il y a nécessité d'adapter l'offre et de la faire grandir pour intégrer les demandes des enfants de douanières.

• **Plus globalement, pour toutes les colonies** du ministère, les gros rassemblements étant interdits sur Paris dès le printemps 2024, EPAF travaille sur l'organisation de dix à quinze points de rencontre en régions.

• **De plus, du fait des tarifs explosifs des séjours et des transports** (+ 15 % pour le train, + 30 % pour l'aérien), les colos à l'étranger pourraient être réduites mais l'offre en France serait augmentée, en parallèle du développement des séjours de 19 et 12 jours. Les colos seront ouvertes à la consultation sur le site d'EPAF dès le 28 novembre et les réservations possibles dès le 5 décembre.

• **Pour les gardes d'enfants**, demande a été faite à la DGDDI pour connaître les besoins supplémentaires. Il faudra voir également avec l'action sociale interministérielle.

• **Pour le logement**, les discussions sont en cours avec la DGDDI pour connaître la volumétrie nécessaire, en lien avec la capacité de la masse des Douanes et de l'ALPAF. À priori, pas d'impact particulier du côté d'ALPAF puisque les 80 places en foyers meublés déjà réservées pour les sorties d'écoles des Douanes sont habituelles et pourraient être occupées de toute façon après les JOP, en fonction de l'affectation des personnels, comme une année normale.

• **Enfin, sur la restauration**, AGRAF n'a pas reçu de demande officielle pour des besoins particuliers mais se tiendra prête à accueillir plus de rationnaires si besoin. Quid du sort des personnels AGRAF pendant cette période de congés annuels ?





## UN CNAS TRÈS ATTENDU !

**Suite aux élections professionnelles, ce premier CNAS de la nouvelle mandature était très attendu de par les sujets portés, notamment le nouveau règlement intérieur, le budget 2023 ou encore la nouvelle note d'orientation à destination des président-es de CDAS, soumis au vote du CNAS pour pouvoir valablement s'appliquer en local.**

La délégation **Solidaires Finances**, 1<sup>ère</sup> Fédération aux Finances, a rencontré pour la première fois, la nouvelle Secrétaire générale qui a présidé l'instance le matin avant de laisser sa place pour l'après-midi au Secrétaire général adjoint.

Ce CNAS, avec pas moins de 13 sujets à l'ordre du jour, a été dense en échanges et certainement surprenant (voire décevant... ?) pour le Secrétariat général avec des votes négatifs des représentant-es des personnels. Certaines copies sont à revoir !

La déclaration liminaire intersyndicale complète et des votes « contre » unitaires et unanimes illustrent le collectif qui anime les fédérations des Finances. En cette période chahutée, cette unité syndicale perdure et reste essentielle !

En début de séance, la Secrétaire générale a rappelé l'importance de l'Action sociale ministérielle, avec un engagement des ministres LE MAIRE et ATTAL à poursuivre une action sociale de qualité (budget, crédits, mouvement de transformation pour le bien-être des personnels,...), avec le soutien de l'État-employeur.

Elle a également rappelé l'importance du CNAS, en tant qu'instance relative à

l'Action sociale... mais nous nous sommes très vite interrogés sur le fait de savoir si nous allions siéger en CNAS ou dans une instance issue du CSA ministériel. En effet, le CSAM et sa FS (Formation Spécialisée) ont plané toute la journée au détour des propos du Secrétariat général.

**Solidaires Finances** le rappelle ici : le CNAS est une instance ministérielle de pleine compétence, avec ses propres aspects politiques. L'argument qu'un obligatoire parallélisme des formes entre CNAS, CSAM et FSM n'est pas entendable quand il s'agit de vouloir imposer un vote sur le règlement intérieur par exemple.

La Secrétaire générale peut assurer, aujourd'hui, qu'il n'y a aucun projet caché de supprimer à terme les instances de l'Action sociale telles qu'on les connaît aujourd'hui, ces références répétées au CSAM et à la FSM toute la journée, couplées à la compétence des CSA en matière d'Action sociale (ce qui n'était pas le cas avec les précédents CT), ne nous rassurent pas du tout. Solidaires Finances restera très vigilante sur ce point tout au long de ce nouveau mandat pour qu'il ne soit pas le dernier.



## Approbation des règlements intérieurs du CNAS et CDAS

Ces règlements intérieurs ont été réécrits afin d'être applicables au sein des nouveaux CNAS et CDAS. Solidaires Finances est intervenue sur divers points devant être précisés et améliorés.

Si la Secrétaire générale s'est montrée ouverte pour intégrer diverses modifications, elle s'est montrée intransigeante pour d'autres, plus essentielles. Elle a accordé la possibilité d'envoyer une note d'interprétation de ces règlements intérieurs aux présidentes et présidents de CDAS.

Alors que les fédérations des Finances n'ont cessé de montrer les risques en matière de lecture et d'interprétation de plusieurs articles, il est très inquiétant de préférer rédiger une note expliquant comment lire et comprendre ces règlements intérieurs à destination des acteurs de l'Action sociale locale, plutôt que d'apporter certaines précisions directement dans le texte !

Finalement, un article portant sur les droits syndicaux donnés aux représentants et représentantes du personnel a cristallisé les oppositions entre les organisations syndicales et le Secrétariat général. Selon la lecture qui en est faite, ces droits peuvent être du simple au double ! Et nul doute, parce que c'est déjà le cas selon certaines instances, que cette lecture se fera au détriment des représentants élus des personnels. Ces droits sont essentiels pour préparer et rendre-compte des dossiers, le tout pour le bénéfice des agentes et des agents du ministère !

### Vote

Le vote des Fédérations des Finances est sans appel : **vote contre unanime**. Ce sont donc les règlements intérieurs du précédent mandat qui continuent de s'appliquer.

## Approbation du procès-verbal du CNAS du ... 5 janvier 2021 !!!

Véritable licorne du CNAS, proposé à la signature depuis plusieurs séances et jamais présenté, ce PV arrive donc... près de 2 ans et demi après la tenue du CNAS correspondant... On n'y croyait plus !

**Solidaires Finances** absente à ce CNAS, boycotté en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> instances, n'a pas participé au vote.

### Vote

Ne participe pas au vote (NPPV) pour toutes les organisations syndicales.

## Budget de l'Action sociale ministérielle 2023



Au niveau national, les crédits budgétaires 2023 dédiés à l'action sociale sont de 107,05 M€ contre 103,88 M€ en 2022 (respectivement 111,40 M€ et 107,65 M€ en tenant compte du titre 2 qui concerne la prestation financière délivrée par le service social aux agent-es en difficulté pour 4,2 M€ et les

subventions interministérielles séjours d'enfants pour 0,15 M€). Cette hausse est la bienvenue mais reste insuffisante au regard des besoins globaux : couvrir les orientations et objectifs arrêtés en CNAS et déclinés dans les conventions d'objectifs, de moyens et de performance passées avec AGRAF, ALPAF et EPAF et dans la note d'orientations adressée aux présidents de CDAS.

Au niveau local, le montant global alloué est de près de 4,5 M€ (4 482 514 €), en tenant compte d'une mise en réserve : 6 % au titre du global et 3 % au titre de la précaution.

Une dotation est allouée à chaque CDAS et le

montant plancher reste fixé à 18 000 € pour les petites délégations.

De plus, une nouvelle enveloppe de 100 000 € a été ouverte dans le cadre du FIL (Fonds d'Innovation Locale). Suite à l'appel à projets lancé en 2022, 23 actions locales innovantes ont été retenues à l'issue du comité de sélection pour une mise en œuvre en 2023. **Les Fédérations des Finances**, en tant que représentantes des personnels, ont pu participer, à leur demande, à ce comité de sélection. Une pré-sélection, sur la base de l'innovation, de la non redondance avec le précédent FIL, etc, parmi les 135 propositions émises par les CDAS, avait été opérée par l'administration. 35 projets étaient soumis au comité qui ne devait en retenir qu'entre 15 et 20. Finalement, plus de projets que prévus ont été retenus, à savoir 23, afin d'utiliser l'enveloppe (99 697,44 €).

À l'issue de ce comité, **Solidaires Finances** a réclamé qu'un débriefing en local soit opéré. Le Secrétariat général avait acté cette possibilité, tout en l'enfermant dans un cadre régional et non départemental. Il n'est pas certain que ce débriefing ait réellement été réalisé...

Sans rentrer dans le détail de chaque ligne, plusieurs sujets ont été abordés :

#### ✓ la restauration collective

**Solidaires Finances** a pointé la subvention de 3 millions d'euros versée à AGRAP pour la mise en place de la loi Egalim dans ses restaurants alors qu'en parallèle, une telle attention n'est pas portée pour tous les restaurants.

Il est à noter que la DGFIP, responsable de la quasi totalité des restaurants financiers, a accordé au 1<sup>er</sup> mai 2023 une aide exceptionnelle aux associations de gestion de ces REFI d'un montant d'1,5 euros par repas afin de compenser la hausse des tarifs due à la loi Egalim et à l'inflation.

#### ✓ le titre-restaurant

**Solidaires Finances** réclame toujours la hausse de sa valeur faciale et de la participation de l'État-employeur.

#### ✓ les vacances-loisirs

L'absence très remarquable d'EPAF, ce qui a empêché tout débat autour du sujet, notamment la possible hausse de 8 % des tarifs présentée dans un groupe de travail au sein d'EPAF.

#### ✓ les logements

Le Secrétariat général et ALPAF ont apporté quelques réponses aux interrogations des organisations syndicales. Même si la subvention du Secrétariat général versée à l'association diminue relativement, le budget est bien plus important du fait de recettes exceptionnelles de plusieurs millions d'euros. Une mise en réserve a été faite et les nouvelles aides (voir plus loin) ont été financées.

L'aide est très forte en Île-de-France et doit être développée partout ailleurs, tout en notant des difficultés voire l'impossibilité de monter des dispositifs en province.

Le logement social devient cher, avec une réglementation compliquée et rigide.

**Même si le budget 2023 est plus élevé que celui de 2022, il reste insuffisant au regard des besoins des personnels et de la forte hausse de l'inflation.**

#### Vote

**Pour :** CFDT-CFTC, UNSA-CFE/CGC

**Contre :** Solidaires, CGT, FO

## Note d'orientation à destination des président.es de CDAS

**Cette note avait été présentée aux organisations syndicales avant ce CNAS car elle a été fournie aux président.es de CDAS en amont. Pour autant, elle devait être soumise au vote en CNAS.**

**Elle comporte un point sur les crédits (évoqué plus haut avec le budget) et les suivants sur l'actualité de l'Action sociale.**

#### ✓ Cession des résidences de vacances

50 % des produits de cession sont toujours prévus pour être reversés à l'Action sociale dans le cadre de projets immobiliers, dont la rénovation des résidences EPAF conservées ou encore la réfection de restaurants collectifs. Pour rappel, les autres 50 % seront hélas perdus pour l'action sociale ministérielle !

La résidence de Piana en Corse a été récemment vendue à hauteur de 800 000 €. La somme de 400 000 € sera dédiée aux travaux de la résidence d'Agay.

**Solidaires Finances** a toujours été opposée à la vente des résidences EPAF. Et aujourd'hui, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les frais de gardiennage et de maintenance des résidences mises en vente sont à la charge des directions locales de la DGFIP.

Un nouveau point a été fait sur la résidence de La Saline, à La Réunion. Un travail d'analyse de la viabilité économique et de la sécurité du lieu est en cours par EPAF afin que perdure l'activité du site. Le Secrétariat général décidera ensuite des conditions de renouvellement (ou pas...) de l'autorisation d'exploitation...

#### ✓ Prestations, plusieurs mesures nouvelles

- une extension du bénéfice de la prestation actuelle CESU 6-12 ans,
- une revalorisation des montants du barème de ressources du CESU,
- une prestation nouvelle d'aide à la pratique sportive,
- un dispositif spécifique pour l'Outre-Mer pour pallier les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du CESU.

Ces mesures, d'un montant global évalué à 1,5 M€, s'ajoutent au budget déjà consacré à la parentalité et répondent pour partie à des demandes de **Solidaires Finances**.

#### ✓ Gouvernance des opérateurs

La réforme ne concernera plus qu'AGRAF, EPAF et ALPAF.

**Solidaires Finances** reste contre cette réforme empêchant l'autonomie des associations. Le projet reste à ce jour flou et indéterminé. À suivre...

#### ✓ Communication

Les agent.es du ministère sont souvent peu ou mal informé.es sur l'existence de l'action sociale ministérielle : un plan global de communication est en cours d'élaboration (avec vidéos, enquêtes de satisfaction réalisées et diffusées).

**Solidaires Finances** salue l'intention mais pointe un gros point d'achoppement : les collègues retraité.es. Depuis la loi RGPD, les collectes de données personnelles pour maintenir le lien ne sont plus possibles et ne peuvent plus être transmises par le SRE (Service des Retraites de l'État) comme précédemment.

**Solidaires Finances** dénonce régulièrement cette problématique pour laquelle une solution pourrait être mise en place : inclure dans le dossier retraite une autorisation pour recevoir les informations sur les diverses prestations mises en œuvre par la délégation.

✓ **CDAS et réseau des délégations de l'Action sociale**

L'arrêté ministériel fixant la composition des CDAS est enfin paru au Bulletin officiel de l'administration centrale (Arrêté 6 mars 2023 - Composition des CDAS). Une session de formation doit être proposée aux membres.

**Solidaires Finances** exige une formation dispensée en présentiel, à tous les membres, nouveaux ou pas.

Si les CDAS apparaissent confortés dans la note d'orientation dans leur installation et leur fonctionnement, rien n'est moins sûr au vu de la précédente modification (arrêté du 12 avril 2022) de l'arrêté du 15 janvier 2002 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'action sociale. Cela porte

notamment sur la désignation des délégué.es dits de proximité sur laquelle les CDAS n'ont plus du tout la main ou même d'avis à donner.

**Solidaires Finances** reste opposé à la nouvelle organisation du réseau des délégations de l'Action sociale, véritable régionalisation, même si le Secrétariat général se refuse à utiliser cette terminologie. Dans la note d'orientation, il est demandé aux président.es de CDAS d'apporter leur soutien aux nouveaux responsables régionaux recrutés par le Secrétariat général, recrutement pour lequel les président.es de CDAS n'ont pas eu leur mot à dire voire n'ont même pas été averti.es en amont du déplacement du Secrétariat général en local pour mener les entretiens...

**Vote**

**Contre** : Solidaires, CGT

**Abstention** : CFDT-CFTC, FO, UNSA-CFE/CGC

## ALPAF - Évolution des aides au logement à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023

**Le nouvel outil de demande de logement ALPAF (CALYPSO) rencontre un certain succès. Pour ses début, il porte sur l'Île-de-France mais il sera amené à s'étendre.**

✓ **La nouvelle répartition géographique** basée sur la loi ALUR va enfin être mise en place !

✓ **Une grande victoire pour Solidaires Finances** qui réclamait la révision du zonage depuis longtemps ! Elle permettra d'augmenter le nombre de villes situées en zone 1 (précédemment la répartition géographique était basée sur le code de la construction et de l'habitat qui est plus restrictif que la loi ALUR sur le zonage).

Pour rappel, le « zonage » détermine le montant des aides allouées par ALPAF.

• le barème est revalorisé sur le niveau du barème de l'aide à la première installation (API), soit une augmentation de 56 %.

✓ **L'information sera diffusée aux usagers** via deux types de communication :

• sites Internet/Intranet : site de l'ALPAF, en page d'accueil d'Alizé, sur le portail de l'Action sociale du MEFSIN,

• messagerie : un message détaillant les évolutions sera adressé au réseau de l'Action sociale ainsi qu'aux correspondant.es sociaux de Paris afin qu'ils puissent diffuser localement l'information auprès des agent.es.

✓ Par ailleurs, **les autres supports de communication propres à l'ALPAF seront mis à jour** : flyer, présentation des aides (intervention dans les écoles, en CDAS, etc).

**Solidaires Finances** a demandé et obtenu que ces informations soient également diffusées par les directions composant le ministère.

**L'ensemble de ces mesures seront mises en œuvre au 1<sup>er</sup> juillet 2023 sans rétroactivité.**

**Vote**

**Pour** à l'unanimité



✓ De plus, **une revalorisation générale des barèmes** sera opérée suite à la revalorisation du point d'indice.

✓ Par ailleurs, **l'aide au logement étudiant va évoluer** avec :

• la mise en place d'une différenciation géographique entre les villes situées en zone 1 et celles situées en zone 2 ;

• le montant en zone 1 est revalorisé à hauteur de 500 euros. En zone 2, le montant reste à 400 euros. Les locations prises à l'étranger sont positionnées en zone 1 ;

• le montant en zone 1 est revalorisé à hauteur de 500 euros. En zone 2, le montant reste à 400 euros. Les locations prises à l'étranger sont positionnées en zone 1 ;

## Mesures nouvelles d'aide à la parentalité à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023

### Compte-rendu

Il s'agissait ici de valider les propositions déjà présentées et discutées au sein de plusieurs groupes de travail dédiés.



Même si elles ne répondent pas à 100 % de celles faites par **Solidaires Finances**, elles apportent des améliorations bienvenues pour les agentes et les agents du ministère :

✓ **une extension du bénéfice de la prestation actuelle CESU 6-12 ans**, renommé Chèque Famille Finances, jusqu'aux 14 ans révolus de l'enfant et jusqu'aux 17 ans révolus pour les enfants de famille monoparentale ou porteurs de handicaps, notamment pour financer le soutien scolaire ;

✓ **une revalorisation de 5 %** des montants du barème de ressources du CESU ;

✓ **une prestation nouvelle d'aide à la pratique sportive**, soumise à conditions de ressources, délivrée sous forme de chèque sport, appelé

Chèque Sport Finances, dédié au financement des dépenses liées à la pratique sportive. Cette aide serait de : 80 € pour les agent-es ayant un QF inférieur à 13 000 €, 50 € pour les agent-es ayant un QF supérieur à 13 000 €, dans la limite de 26 000 € ;

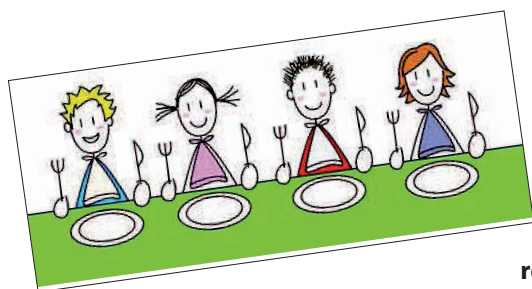
✓ **un dispositif spécifique pour l'Outre-Mer** pour pallier les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du CESU : une prestation alternative au CESU 6-12 ans, sous les mêmes conditions, du nom d'APOM (Aide à la Parentalité en Outre-Mer) sera mise en place sous forme de remboursement direct des dépenses réellement engagées par les parents pour la garde de leur enfant ou le soutien scolaire, dans la limite d'un plafond de 500 €.

Les mêmes mesures de communication que pour les aides au logement seront mises en place.

### Vote

**Pour** à l'unanimité

## Montants d'harmonisation tarifaire 2023 des repas



**Le Secrétariat général et les directions à réseaux participent aux dépenses d'investissement et de fonctionnement des restaurants et subventionnent les repas servis aux agents**

**actif.ves et retraité.es, selon des modalités qui diffèrent selon les structures.**

Dans le cadre des conventions passées par le Secrétariat général avec des structures extérieures (restaurants administratifs, restaurants interentreprises, restaurants privés) et avec les RIA, l'harmonisation tarifaire détermine le seuil de reste à charge de l'agent-e à partir duquel est calculé le montant de la participation versée (en retenant le coût moyen d'un repas composé d'un plat principal et de deux périphériques). S'y ajoute, pour les agents éligibles, la subvention interministérielle repas, dont le taux est fixé chaque année par le ministère de la Transformation et de la Fonction publique.

Pour les restaurants financiers gérés par des associations, les montants de l'harmonisation tarifaire constituent un indicateur pour la fixation des tarifs par les instances dirigeantes de celles-ci.

Ces montants sont réexaminés chaque année au regard de l'augmentation du coût de revient des repas. Pour 2023, malgré l'évolution des indices reflétant la hausse des coûts de revient des repas en restauration collective (3,46 %), il a été décidé de proposer une augmentation de 1 %, afin de préserver le pouvoir d'achat des agent-es du MEF-SIN, ce qui porte les montants de l'harmonisation tarifaire à :

- 5,39 € en Île-de-France ;
- 5,89 € dans les autres régions.

Des remontées du terrain indiquent à **Solidaires Finances** que ces montants d'harmonisation tarifaire soit loin d'être respectés partout.

**Solidaires Finances** veut qu'ils soient réétudiés, dans leur mise en place et dans leurs montants au cours des discussions sur la restauration collective.

### Vote

**Contre** à l'unanimité

## Point d'avancement de la réforme du réseau de l'action sociale

**Deux délégués à l'action sociale étaient présents, invités par deux organisations syndicales, afin de témoigner de leur quotidien, en cours de destruction complète et du mal-être qui se développe au sein des délégations, du fait de la réforme.**

✓ **Si les responsables régionaux ont été recrutés et nommés au 1<sup>er</sup> octobre 2022**, si chaque délégué.e et assistant.e a dû être reçu individuellement pour prendre en compte compétences et souhaits d'évolution, la réforme du réseau de l'action sociale devait être présentée en séance du CNAS pour sa mise en place.

✓ **La tenue du CNAS, avec la présentation des projets d'organigrammes, permet à chaque agent.e d'être positionné.e sur sa nouvelle fiche de poste**, avec une mise en place progressive d'ici la fin du 1<sup>er</sup> semestre. Et ce malgré notre opposition, et nos nombreux avertissements en matière d'éloignement des délégations pour les personnels, en activité ou à la retraite, et de conditions de travail des collègues au sein des délégations.

✓ **Aujourd'hui, les déléguées et délégués dits de proximité**, par une spécialisation thématique au sein d'une région, se voient restreints dans leurs activités à une ou deux spécialités de l'action locale et réduits à un rôle d'aide à l'organisation matérielle pour les autres aspects.

✓ **De même, celles et ceux qui ne sont pas référents thématiques** peuvent couvrir plusieurs départements, même non limitrophes, multipliant les missions et occasionnant des temps de transport importants.

✓ **Ces personnels n'ont pas été correctement informés des conséquences de la mise en place de cette réorganisation**, en matière d'organisation interne à leur délégation, de conditions de travail et sur leur cœur de métier. Nos collègues s'estiment trompés et vivent très mal cette situation qu'ils et elles rejettent.

✓ **Les témoignages de deux délégué-es présent-es ont confirmé les appréhensions portées par les Fédérations des Finances** depuis la première évocation de cette réforme par le Secrétariat général.

✓ **Manque de visibilité sur le futur, sentiment anxiogène et démotivant, risque routier, aucun véhicule professionnel fourni, délai de traitement des demandes...** sont autant de sujets d'inquiétude.

✓ **Leurs mots et maux seront-ils mieux entendus que nos revendications ?** Le Secrétariat général entend mais n'écoute malheureusement pas...

✓ **Les organigrammes présentés soulèvent des questions.** Par exemple, des délégué-es de proximité seront amenés à couvrir deux départements non limitrophes (comme le Jura et l'Yonne).

✓ **Quant à la région Outre-Mer, l'organigramme n'est pas fourni.** Dans une réorganisation dont l'utilité reste à démontrer, l'iniquité de cette région précise n'est plus, elle, à démontrer. Comment une structure regroupant tous les DROM-COM, avec une responsable régionale basée en Guadeloupe, regroupant des territoires aussi différents en termes de populations et de besoins, sur des fuseaux horaires différents, peut valablement fonctionner ?

## Agenda social 2023

**Un groupe de travail sur la restauration collective, prévu en fin d'année à avancer dans de meilleurs délais !**

✓ Alors que cela fait déjà 1 à 2 ans, où pour une rare fois Secrétariat général et les Fédérations des Finances sont d'accord, qu'un cycle de discussion apparaît nécessaire et doit s'entamer de façon urgente, il n'est pas entendable que le prochain groupe de travail sur le sujet ne soit prévu que fin novembre 2023 ! L'actualité sociale de ce

premier semestre ne peut servir de justification à un tel report. Le Secrétariat général affirme qu'il faut prioriser les sujets à traiter, soit ! Alors la restauration collective doit être une priorité ! Et doit être traitée avant d'autres, telle que la réforme de la gouvernance des opérateurs (EPAF, AGRAP et ALPAF) à laquelle **Solidaires Finances** est opposée, et pour laquelle deux groupes de travail sont déjà prévus !

## Point d'exécution du budget 2023

## Examen des propositions des CDAS

✓ Dans leurs procès-verbaux (PV), les CDAS émettent des propositions afin d'améliorer le fonctionnement de l'Action sociale ; le CNAS les étudie après l'apport d'éléments de réponse apportés par le Secrétariat Général.

✓ Les propositions soumises à cette séance du CNAS datent du premier semestre 2022. Le délai

de remontée au CNAS et de leur étude est régulièrement pointé du doigt. Le Secrétariat général explique ce délai par la transmission tardive des PV validés par les CDAS eux-mêmes.

✓ Nombre de propositions ont déjà été présentées en CNAS. D'autres sont de la compétence d'instances différentes.

## Question diverse : impact des marchés régionaux sur les CAL, exemple des autocaristes pour la région Hauts-de-France

**L'appel d'offre pour les autocaristes a été réalisé au niveau régional et seules deux sociétés ont répondu.**

✓ **Cela a pour effet de générer un surcoût de 500 à 600 € par demande de transport.** Une des conséquences prévisibles sera de réduire le nombre de sorties.

✓ De plus, **une clause d'alternance entre les deux autocaristes**, dont un est beaucoup plus cher que l'autre, existe.

Le Secrétariat général indique que passer par un marché régional est un dispositif nouveau. Le Service Régional d'Appui (SRA) a passé le marché dans le cadre des dispositions des marchés, avec

une mise à niveau des règles juridiques et financières. Deux prestataires retenus, dont un beaucoup plus cher que le prestataire précédent, ont été retenus. Il est difficile de comparer du fait de l'inflation, des fortes hausses de prix (essence par exemple).

Néanmoins, il ne faut pas s'en satisfaire ; il faudra regarder si ce n'est pas abusif, en faire l'évaluation sur l'ensemble des prestations pour faire un éventuel ajustement. En conséquence et si besoin, l'ajustement des CAL concernés sera étudié. Ils pourront éventuellement être abondés par la réserve exceptionnelle de 3 %, prise sur le budget 2023. Il faudra peut-être aussi ajuster le cahier des charges pour le futur.





## Déclaration liminaire des fédérations des Finances

# CNAS du 31 mai 2023

Une mobilisation historique contre la réforme des retraites, injuste et brutale, a lieu en France depuis le début de l'année. Une très large majorité de la population continue de rejeter ce recul social. Les organisations syndicales restent unies contre ce projet et appellent ensemble à une nouvelle journée de grèves et de manifestations sur l'ensemble du territoire le 6 juin prochain, en soutien à la proposition de loi supprimant l'âge légal et l'accélération de l'allongement de la durée de cotisation.

Dans un contexte de forte inflation, en parallèle à la nécessaire augmentation des salaires, des retraites et pensions, des minimas sociaux et des bourses d'études, l'action sociale, quel que soit son niveau, doit pouvoir réellement répondre aux besoins des personnels, qu'ils soient actifs ou retraités. Cela commence par entendre et prendre en compte les revendications portées par les représentants des agents car ce sont leur voix que nous portons !

Le 10 mai, les Fédérations des Finances ont écrit aux ministres MM. LEMAIRE et ATTAL afin de les interpeller sur ce que doit être le dialogue social. Il est impossible que celui-ci continue d'être mené comme il l'est depuis des années :

- des instances où tout est déjà ficelé et où seules des évolutions marginales ou formelles sont envisageables,
- la multiplication de groupes de travail « au kilomètre » ne permettant pas un réel échange, mais réduisant un dialogue social soutenu à un nombre élevé de réunions,
- la difficulté d'avoir des négociations qui apportent des avancées pour les agents.

Les représentants en CNAS que nous sommes exigeant :

- que le CNAS joue pleinement le rôle qui lui est dévolu, c'est-à-dire l'instance politique qui décide, organise et gère l'action sociale du ministère,
- que les groupes de travail permettent une réelle évolution entre l'état du dossier avant et après la réunion, ce qui signifie que les représentants des agents doivent être non seulement écoutés mais entendus !

La restauration collective et le logement, pour ne citer que ces points, sont des aspects essentiels de la vie des agents du ministère. Il est intolérable que des agents ne puissent pas se loger convenablement, notamment dans des métropoles à forte tension, pour des questions de budget et/ou de disponibilités de logements sociaux.

Il est intolérable que des agents ne puissent accéder à une offre de restauration collective, équilibrée et à des tarifs sociaux, sur l'ensemble du territoire, alors que nombre d'entre eux ne peuvent assumer financièrement qu'un seul repas complet par jour.

En conséquence, la restauration collective doit faire l'objet d'un nouveau cycle de discussions. Celui-ci

doit être enfin lancé au plus tôt, et non pas en fin d'année. Il s'agit d'un sujet à traiter urgemment ! Nous exigeons que la valeur faciale du titre-restaurant soit revalorisée.

S'agissant des dernières élections professionnelles de décembre 2022, les délégations des représentants des personnels dans les CDAS ont été renouvelées. Habituellement, vous prévoyez une formation pour les nouveaux membres du CDAS. Les Fédérations des Finances demandent que celle-ci soit dispensée le plus rapidement possible à tous les membres, qu'ils soient anciens et nouveaux, et que le support ne comporte pas que les prestations et les associations mais également qu'elle aborde le fonctionnement d'un CDAS, l'utilisation des crédits d'action locale et le nouvel organigramme régional.

Nous voulons également des précisions sur la vente des résidences EPAF et le montant du reversement pour le budget de l'action sociale, afin de discuter de l'utilisation de ces fonds.

La réforme du réseau, que nous avons condamnée, n'apporte aucun plus aux agents du ministère et dégrade les conditions de travail des personnels des délégations. Nous attendons des réponses urgentes sur ces sujets.

De plus, la gouvernance est toujours en discussion alors que ce dossier a été lancé en mai 2018. Par contre, améliorer la communication envers les agents et valoriser notre action sociale sont des enjeux en termes d'attractivité et de pouvoir d'achat.

L'action sociale ministérielle est indispensable pour les agents du ministère. Nous voulons que l'instance qu'est le CNAS les entende enfin. Pour les Fédérations des Finances, cela commence par une véritable écoute et une prise en compte des revendications de leurs représentants.